



## Vice caché automobile - procédure et recours

Par Isylla, le 19/07/2015 à 14:53

Bonjour à tous,

Le 21/10/2014, j'ai acheté une voiture à un particulier, qui exerce la profession de technicien automobile. La voiture date de 2003 et avait environ 150 000 km au compteur lors de l'achat.

Durant novembre, je me suis aperçue d'une fuite légère du liquide de refroidissement.

Le problème a malheureusement persisté et j'ai été voir un garagiste en décembre afin de faire diagnostiquer la fuite. Du liquide anti-fuite a été retrouvé dans le circuit mais l'origine de la fuite restait indéfinie ; le garagiste a pensé au radiateur de chauffage (le problème c'est qu'il faut démonter le tableau de bord pour voir si c'est bien cela et peu de garagistes veulent s'y risquer...)

Depuis, je suis allée régulièrement voir Volkswagen afin qu'ils puissent faire réparer ma voiture ; ils ont émis plusieurs diagnostics, et j'ai déjà payé près de 500€ de réparations pour rien car ils n'ont pas réellement réparé la fuite. Aujourd'hui, ils ont émis un nouveau diagnostic, et je me retrouve avec un devis de 1500€ : le problème c'est que je ne suis même pas sûre que la fuite sera réparée si j'effectue cette réparation...

Je ne souhaitais pas embêter le vendeur, au début, car je pensais que c'était un problème mineur. Cependant, depuis quelques mois, la fuite prend de l'ampleur et cela commence à me coûter cher en termes d'eau de refroidissement (je suis obligée d'acheter 1 bidon de 5L par semaine) et je ne suis pas du tout sereine lorsque je roule.

Je cherche aujourd'hui à me retourner contre le vendeur pour vice caché.

Questions :

- Savez-vous qu'elle est la procédure à suivre ? Sachant que la voiture a coûté 3400€, on m'a dit que je pouvais peut-être saisir le tribunal de proximité.
- Quel sera le coût pour moi d'entamer une démarche pour "vice caché" (frais d'avocats ? etc...)
- Pensez-vous que j'aurais des chances de "gagner" ? A quelle(s) condition(s) ?
- Quels éléments vous semblent-ils indispensables pour pouvoir monter un dossier ? (documents, attestations, etc...)

Je vous remercie d'avance pour votre aide et vous souhaite une très bonne journée,

Par **moisse**, le **19/07/2015** à **15:39**

Bonjour,  
[citation] Sachant que la voiture a coûté 3400€, on m'a dit que je pouvais peut-être saisir le tribunal de proximité. [/citation]  
[citation] C'est exact, mais à condition que l'ensemble de vos réclamations ne dépassent pas 4000 euro. [/citation]  
[citation] Quel sera le coût pour moi d'entamer une démarche pour "vice caché" [/citation]  
[citation] Le cout de saisine est nul, l'assistance d'un avocat facultative. [/citation]  
[citation] Donc les couts vont de ZERO à fort cher si vous décidez d'une représentation avec un défenseur de renom. [/citation]  
[citation] Pensez-vous que j'aurais des chances de "gagner" ? A quelle(s) condition(s) ? [/citation]  
[citation] Il est vraisemblable qu'une demande d'expertise soit ordonnée, et vous serez dans l'obligation d'en avancer les frais, à charge de reprise en cas de bonne fin de votre affaire. [/citation]  
[citation] Vous devrez assoir vos conclusions non seulement sur le vice caché mais surtout sur le dol, le vendeur ne pouvant ignorer l'existence d'une fuite d'une telle ampleur. [/citation]  
[citation] En outre j'interviendrais auprès du service client de ce constructeur en énumérant les différentes réparations déjà effectuées dans son réseau, leur inefficacité et la difficulté d'établissement d'un diagnostic définitif. [/citation]